

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17 - 2025

Séance du : 10 Mars 2025

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt cinq dix Mars à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir : LIOThIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

Absents Excusés : ALLEGRE Sophie, BLAZEVIC Harry, HUGUES Stéphanie

Absent : GRANGÉ David

Date de convocation : 03/03/2025

Date d'affichage : 03/03/2025

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Compte administratif – budget Eco-quartier

Le compte administratif 2024 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année, ainsi que les dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2024, et les recettes prévues mais n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à la clôture de l'exercice budgétaire (reste à réaliser). Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget Eco-quartier qui seront repris au budget primitif 2024.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mr Bernard Boyer, désigné à cette occasion, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les résultats d'exécution du budget Eco-quartier au titre de l'exercice 2024 sont conformes aux résultats constatés au compte de gestion.

Le Conseil municipal approuve le vote du compte administratif 2024 à l'unanimité, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	+ 249 427.73 €	+ 233 173.69 €	482 601.42 €
Recettes	+ 253 699.18 €	+ 249 427.73 €	503 126.91 €
Résultat 2024	+ 4 271.45 €	+ 16 254.04 €	
Résultat antérieur	- 8.10 €	+ 183 769.04 €	
Bilan	+ 4 263.35 €	+ 200 023.08 €	204 286.43 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

M. le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BOYER Bernard
Signature

